



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-052-2022-03

PUBLIÉ LE 18 MARS 2022

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques**

IDF-2022-03-18-00001 - Arrêté du 18 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique du rectorat de Créteil (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-03-18-00001

Arrêté du 18 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique du rectorat de Créteil

**Arrêté du 18 mars 2022 portant délégation de signature à  
madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 nommant madame Eva HONG-BAUVERT, attachée d'administration de l'Etat, responsable du service juridique de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 19 août 2004 nommant madame Isabelle RENARD attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Eva HONG-BAUVERT**, cheffe du service juridique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Correspondances non décisionnelles relatives aux fonctions de conseil juridique, protection juridique ;
- Actes de gestion et de procédure relatifs à l'instruction des litiges portés devant les instances juridictionnelles à l'exclusion des mémoires en défense ;
- Décisions d'attribution de la protection juridictionnelle pour dégradations faites aux véhicules.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Eva HONG-BAUVERT, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- **madame Isabelle RENARD**, adjointe à la cheffe de service.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 31 mai 2019.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 mars 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT